

DECRET N°72-74 du 6 avril 1972

portant nomination de Mr François APLOGAN
en qualité de Président Directeur Général
de la Société de Commercialisation et de
Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD)

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil
Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°72-4 du 19 Janvier 1972, portant approbation des Statuts
de la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD);
VU le Décret n°72-59 du 13 mars 1972, portant nomination des membres du
Conseil d'Administration de la Société de Commercialisation et de Crédit
Agricole du Dahomey (SOCAD);
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement, et
le Décret n°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Mr François APLOGAN est nommé Président-Directeur Général de la Société
de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD).

Article 2. - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de fonc-
tion de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 avril 1972

par le Conseil Présidentiel,



Hubert MAGA

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Sourou-Migan APITHY

AMPLIATIONS:

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - SOCAD 2 - Ministères 11 - MEP 4 - HC 2 - SGG 4 -
IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. 5 - DEP 2 - DGAE 11 - DGAJL 2 - Dtion Stat 2 -
Intéressé 1 - Trésor 4 - Ch.Commerce 4 - DE-CF-DC 3 - CEDN 1 ACN 2